

humaines (MAECI), du sous-ministre adjoint, Opérations (CIC), et du président de l'APASE.

Le comité directeur devra décider par consensus des directives générales à donner au groupe de travail en ce qui a trait à la tenue et à la portée de l'étude.

Le groupe de travail devra faire rapport au comité directeur de façon régulière, selon la fréquence jugée nécessaire.

Composition du groupe de travail

Le groupe de travail sera composé de représentants du SCT, du MAECI, de CIC et de l'APASE; il devra déterminer son mode de fonctionnement.

Le groupe de travail sera coordonné par un cadre supérieur du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Tous les membres du groupe de travail auront accès au même titre et sans aucune entrave à toutes les données recueillies, aux éléments du processus de consultation et aux résultats de toutes les consultations.

Consultation

Le groupe de travail consultera des agents négociateurs autres que ceux de l'APASE qui représentent les groupes d'employés permutants, et les représentants d'autres organisations intéressées, telles que l'ACDI et l'ACSE (Association de la communauté du service extérieur).

Financement

La source et le niveau de financement seront déterminés par le groupe de travail.

Le financement devra prévoir le recours aux services de spécialistes et de consultants, à la demande et avec l'approbation du comité directeur.

Ressources

Chaque ministère devra apporter une contribution en nature, notamment en fournissant les services de spécialistes et en permettant le recours aux services du personnel diplomatique en poste à l'étranger pour recueillir des données auprès de ministères étrangers, le cas échéant.

Échéancier

Groupe de travail sur la rémunération et les avantages sociaux du Service extérieur

Chemin critique

- Décembre : Création du groupe de travail avec des représentants :

du Secrétariat du Conseil du Trésor